ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 86775

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur la politique de résorption de l'habitat insalubre outre-mer, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à mieux organiser la mise en oeuvre de la politique de résorption de l'habitat insalubre. Ils proposent notamment d'établir des conventions pluriannuelles États-communes sur les opérations de logement, d'aménagement urbain et de résorption de l'habitat insalubre et spontané, impliquant une programmation pluriannuelle des crédits affectés au logement outre-mer contenant un rattrapage des crédits de paiement en vue de résorber les dettes de l'État auprès des opérateurs.
M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La conduite de la politique du logement est une démarche complexe du fait de la multiplicité des acteurs intervenant en la matière. Afin de mieux coordonner les interventions de ces partenaires, l'audit de modernisation sur la politique de résorption de l'habitat insalubre réalisé en décembre 2005 a suggéré que des conventions pluriannuelles soient signées avec les communes sur les opérations de logement, d'aménagement urbain et de résorption de l'habitat insalubre. Considérant que la réussite des politiques urbaines dans les DOM passe par la création d'une nouvelle forme de partenariat financier et institutionnel entre l'État et ses partenaires, le ministère de l'outre-mer est tout à fait favorable à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86775
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : outre-mer
Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2050
Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4753